



**HAL**  
open science

## Déménager après 55 ans : mobilité de retraite et mobilité d'ajustement - Le cas de quatre territoires locaux

Laurent Nowik, Arnaud Bringé

### ► To cite this version:

Laurent Nowik, Arnaud Bringé. Déménager après 55 ans : mobilité de retraite et mobilité d'ajustement - Le cas de quatre territoires locaux. Jean-Paul Sanderson, Mélanie Bourguignon, Thierry Eggerickx. Cahiers de démographie locale 2013-2014, Néothèque, pp.51-85, 2016, 978-2-35525-347-8. hal-01426169

**HAL Id: hal-01426169**

**<https://hal.science/hal-01426169>**

Submitted on 6 Nov 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Déménager après 55 ans : mobilité de retraite et mobilité d'ajustement : *Le cas de quatre territoires locaux*

Laurent Nowik<sup>1</sup> et Arnaud Bringé<sup>2</sup>

## VERSION DES AUTEURS ADRESSEE A L'EDITEUR

Dans le contexte de vieillissement démographique des pays européens, la grande majorité des personnes « âgées » déclarent vouloir vivre chez elles, le plus longtemps possible, et beaucoup refusent la perspective d'une entrée au sein d'une institution médico-sociale (EHPAD<sup>3</sup>). Aussi, un enjeu majeur pour les prochaines années consiste à s'interroger sur les possibilités de vieillir chez soi malgré d'éventuelles pertes d'autonomie (Nowik et Thalineau, 2014). Si le logement présente des obstacles à cette perspective, les personnes privilégient généralement l'adaptation de leur logement pour éviter d'avoir à déménager (Renaut, 2014) ; d'autres décident de changer d'habitat à des moments différents de la retraite.

Au sujet de cette mobilité des retraités, un notaire du département français de l'Indre-et-Loire s'exprimait en ces termes<sup>4</sup> : « (...) *La mobilité voulue, elle est avant 75 ans ; c'est une mobilité choisie entre l'âge de la retraite et 75 ans. Ils commencent à en parler vers 55 ans et on voit qu'ils déménagent vraiment entre 60–65 ans. Et après, ceux qui ne l'ont pas fait avant 70 ans, en général, ce n'est plus de la mobilité voulue. C'est trop tard. Alors, tous se seront posés la question, mais après il y aura ceux qui auront sauté le pas et ceux qui ne l'auront pas fait, et*

---

<sup>1</sup>Maître de conférences à l'université François-Rabelais de Tours, membre de l'UMR 7324 CITERES et chercheur associé à l'INED (délégation IPOPS)

<sup>2</sup>Ingénieur de recherche à l'INED, responsable du service Méthodes Statistiques

<sup>3</sup> Les EHPAD sont en France les « Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes », également appelés maisons de retraite médicalisées.

<sup>4</sup> Entretien réalisé par nos soins en 2007 à l'occasion de notre recherche dans le cadre du programme du PUCA « Vieillesse de la population et Habitat ». Pour une vision plus globale de ce programme de recherche, voir Bonvalet C. et al., 2007 (cf. bibliographie).

*ceux qui le regretteront. Ce que l'on voit après 70 ans, ce sont des mobilités imposées, du fait d'un veuvage, imposées par la famille, ou d'une dépendance, une maladie. Et là, en général, après 70 ans, c'est moins voulu. C'est plus un choix pris en famille* ». Si les notaires n'ont pas pour mission de documenter les motifs précis des mutations immobilières qu'ils enregistrent, cet extrait montre que ce dernier en possède une vision éclairée, repérant deux types de mobilités résidentielles effectuées par les retraités : une mobilité choisie au moment du passage à la retraite et une mobilité contrainte dont les ressorts seraient liés au vieillissement individuel. L'avis du notaire corrobore certaines analyses présentes dans la littérature.

Le premier type de mobilités est en effet rendu possible grâce à la fin de l'activité professionnelle. Pour les qualifier, on a parlé de « mobilité de retraite » (Bonvalet, 1990 ; Thomsin, 2001) ou encore de « mobilité de confort » (Driant, 2008). Associé à l'idée des loisirs, le territoire d'arrivée de ces mobilités est censé permettre un épanouissement personnel. En déménageant, certaines personnes privilégient les caractéristiques propres au territoire d'arrivée (par exemple la montagne pour les activités sportives qu'elle offre, la grande ville pour ses activités culturelles, le bord de mer pour associer la retraite à l'idée des vacances), d'autres en profitent pour se rapprocher d'un réseau déjà constitué (familles ou amis), d'autres encore retournent vivre sur un territoire de socialisation antérieur, lieu de l'enfance ou des ancrages familiaux (Nowik, 2014). Le notaire précisa que cette mobilité résidentielle résulte d'une réflexion des individus : l'emménagement est voulu au terme d'un examen que beaucoup de retraités effectuent, mais que seulement certains conduisent à terme. Il s'agit donc d'un choix à affirmer par les individus eux-mêmes, en particulier lorsqu'il entraîne la vente ou l'achat d'un bien immobilier (c'est-à-dire concrètement la fraction des situations repérées par les notaires).

Les autres mobilités résidentielles identifiées par notre interlocuteur interviennent plus tard dans le cycle de vie, dans des situations provoquées généralement par des événements contingents, souvent associés au vieillissement des personnes (Christel, 2006). Elles font aussi écho à une représentation négative de l'avancée en âge (Caradec, 2010 ; PUCA, 2010). Selon le notaire, ces déménagements relèvent d'une dé-

cision moins individuelle. La famille devient partie prenante du changement de résidence, surtout quand celui-ci fait suite à un décès (de l'un des conjoints d'un couple âgé) ou quand les personnes âgées connaissent des problèmes de santé importants. Dans ce cas, la nécessité de mettre en place une aide ponctuelle ou plus durable interroge l'habitat occupé : est-il adapté à la personne âgée du point de vue de son emplacement et du point de vue des caractéristiques du logement ? Si tel n'est pas le cas, déménager pourrait permettre de (re)sécuriser le lieu de vie en recherchant la proximité de services ou de certaines personnes. On a parlé de « mobilités d'ajustement » pour qualifier ces déménagements permettant d'anticiper ou de contrer la fragilisation (Lalive d'Épinay et Spini, 2008), et qui interviennent a priori plus tard dans le cycle de vie. Ces mobilités amènent à changer de logement pour mieux garantir le maintien à domicile, sans nécessairement partir loin : un logement plus fonctionnel dans la même ville, plus près des services peut parfaitement permettre d'atteindre cet objectif (Nowik et Thalineau, 2010).

Dans quelle mesure les retraités mobiles intègrent-ils réellement la problématique du maintien à domicile ? Les mobilités d'ajustement constituent-elles, dans tous les cas, les bonnes réponses pour continuer à vivre chez soi ? Interviennent-elles toujours après des « mobilités de retraite » ? Pour le vérifier, il est opportun d'étudier la part des mobilités qui s'effectuent soit de façon *volontaire*, soit de façon *contrainte*, mais aussi celles que nous pourrions qualifier de « préventives » à l'égard du maintien à domicile, étant tout autant *voulues* que *subies* par l'expérience du vieillissement. La prise en compte de l'âge chronologique auquel les mobilités résidentielles interviennent constitue certes un premier indicateur de leur nature, mais l'âge seul ne suffit pas. Nous allons indiquer que d'autres variables permettent aussi d'appréhender les logiques des mobilités, telles que l'état matrimonial, la présence ou non d'enfants, le capital économique, le fait d'être propriétaire ou locataire, l'état de santé, les formes de sociabilité développées par les individus, etc. Dans cet article, nous voulons montrer en particulier que les territoires vers lesquels s'exercent les changements résidentiels, à l'échelle locale, ne distribuent pas les mobilités aléatoirement. Selon les lieux, les personnes âgées qui « déplacent » leur habitat expriment des trajectoires résidentielles différentes, traduisant

diverses aspirations. Nous illustrerons ce résultat avec quelques exemples, dans la dernière partie de cet article.

## La mobilité résidentielle des retraités à l'échelle nationale et locale

En France, l'Enquête Logement réalisée par l'INSEE est l'une des sources possibles pour aborder la mobilité résidentielle effective à l'échelle du pays<sup>5</sup>. Son intérêt est aussi de renseigner sur les *intentions de mobilité* qui se traduiront ou non par un déménagement. L'Enquête Logement indique que les comportements concernant la mobilité résidentielle varient selon l'âge, le sexe et selon que l'on vit seule ou en couple. A partir de 75 ans, les mobilités sont moins nombreuses que celles des « jeunes » retraités. Elles reflètent l'action du vieillissement individuel : les déménagements s'observent principalement vers le secteur locatif, vers les communes urbaines et à destination de logements de petite taille (Driant, 2008, à partir de l'EL 2002<sup>6</sup>). Avec l'âge, c'est aussi la distance des mobilités (distance entre le logement quitté et le lieu d'emménagement) qui varie de façon décroissante, de manière différente selon le genre et le statut matrimonial (Christel, 2006). La part des déménagements au sein de la même commune est plus forte chez les femmes<sup>7</sup>, en forte augmentation jusqu'à 80 ans. A l'inverse, jusqu'à cet âge, la hausse est peu sensible chez les hommes, et ceux ne vivant pas en couple sont les moins nombreux à déménager dans la même commune. Concernant les *intentions* de déménager, jusqu'à 70 ans, celles-ci sont plus marquées chez les femmes que chez les hommes, et, à tous les âges, les femmes et les hommes ne vivant pas en couple ont les intentions de déménager les plus élevées.

En considérant les principaux motifs relatifs à la mobilité dans l'EL2006<sup>8</sup>, on constate que ces derniers évoluent effectivement avec

---

<sup>5</sup> Les dernières données disponibles remontent à 2006, en attendant celles de l'enquête 2013-2014.

<sup>6</sup> EL 2002 : Abréviation pour désigner l'Enquête Logement 2002 (INSEE)

<sup>7</sup> La prise en compte du sexe va de pair avec la prise en compte de l'état matrimonial. Les femmes enquêtées dans l'Enquête Logement le sont très majoritairement quand elles ne vivent pas en couple. Il s'agit essentiellement de femmes veuves.

<sup>8</sup> Nous avons effectué des regroupements de modalités concernant les caractéristiques du logement.

l'âge des répondants. La santé est l'aspect le plus évoqué quand l'âge augmente (les hommes rattrapant brutalement leur retard sur les femmes au-delà de 80 ans). Les conséquences du vieillissement sur la santé des personnes sont donc incontestablement en jeu dans les mobilités aux âges élevés. Le motif « rapprochement de la famille, des amis ou le retour dans la région d'origine » est aussi globalement en progression quand l'âge croît, excepté pour les hommes au-delà de 75 ans. En revanche, les mobilités qui seraient liées aux événements familiaux et aux caractéristiques du logement sont plutôt en baisse quand l'âge augmente, ce qui laisserait penser pour ce dernier point que les qualités du logement ne constituent pas le critère (le plus) déterminant pour la majorité des personnes âgées<sup>9</sup>. En fait, l'enquête logement, représentative de la population nationale française, ne permet pas de préciser les mobilités résidentielles qui s'observent à l'échelle d'un territoire de petite taille, telle qu'une ville ou un canton. De plus, son caractère longitudinal se limite au changement observé depuis quelques années avant la dernière enquête (logement précédent) et ne permet pas de suivre de façon continue les trajectoires résidentielle et géographique des individus. La diachronie est donc restreinte, comparative-ment à des enquêtes rétrospectives comportant un historique des différents logements successifs (Bonvalet, 1987).

Du fait que les localités ne présentent pas les mêmes caractéristiques selon le lieu géographique et les services disponibles, nous faisons l'hypothèse que les retraités qui décident de s'établir sur des territoires distincts ne le font pas pour les mêmes raisons, et qu'ils ont des profils migratoires différents. Analyser ces profils permet de confirmer la présence de différences intra-individuelles repérées à l'échelle nationale, mais aussi d'apprécier celles qui existent entre territoires.

Pour étudier les profils migratoires des personnes âgées à l'échelle locale, nous exploitons les informations relatives aux parcours résidentiels de 286 retraités enquêtés dans le cadre d'une recherche réalisée par l'UMR CITERES en 2007, auprès de personnes âgées de 75 à 84 ans,

---

<sup>9</sup> Il faut toutefois savoir que la question posée dans le cadre de l'Enquête logement ne permet pas de hiérarchiser les réponses, ni de sélectionner toutes celles qui participeraient du processus de mobilité.

et ayant effectué au moins un déménagement depuis l'âge de 55 ans<sup>10</sup>. Les mobilités résidentielles se sont produites, en dernier lieu, sur l'un des quatre territoires suivants que nous cherchions à comparer : la Communauté de Communes des Olonnes (CCO) en Vendée (85), le canton d'Amboise en Touraine (37), le canton de La Souterraine dans le nord de la Creuse (23) et enfin la commune de Villeneuve d'Ascq dans le département du Nord (59)<sup>11</sup>. Sur ces quatre territoires, les mobilités résidentielles enregistrées montrent une variété de parcours caractérisés par le nombre des déménagements intervenus après 55 ans (entre 1 et 5 selon les individus) et les distances parcourues entre les lieux de départ et d'arrivée. Des mobilités de courte ou de longue distance sont donc repérables, des parcours avec mobilité unique ou multiple. Les tableaux qui suivent permettent de caractériser le nombre des mobilités selon les territoires d'arrivée et l'âge au moment de l'emménagement.

Tableau 1.1 : Nombre de mobilités résidentielles depuis 55 ans pour les personnes ayant effectué leur dernier déménagement *avant 70 ans*

	Amboise	La Souterraine	CCO	Villeneuve	Ensemble
1 logement	39	49	36	32	156
2 logements	12	2	8	12	34
3 logements et plus	2	0	4	1	7
Total	53	51	48	45	197
Nombre moyen	1,3	1,0	1,3	1,3	1,2

*Lecture : 53 personnes enquêtées dans le canton d'Amboise avaient emménagé sur ce territoire avant 70 ans. Parmi elles, 12 avaient connu 2 mobilités entre 55 et 69 ans.*

Tableau 1.2 : Nombre de mobilités résidentielles depuis 55 ans pour les personnes ayant effectué leur dernier déménagement *entre 70 et 84 ans*

	Amboise	La Souterraine	CCO	Villeneuve	Ensemble
1 logement	7	13	13	9	42
2 logements	9	2	9	11	31
3 logements et plus	8	1	5	2	16
Total	24	16	27	22	89
Nombre moyen	2,2	1,3	1,8	1,8	1,8

*Lecture : 24 personnes enquêtées dans le canton d'Amboise avaient emménagé sur ce territoire entre 70 et 84 ans. Parmi elles, 9 avaient connu 2 mobilités entre 55 et 84 ans.*

<sup>10</sup> NOWIK Laurent et THALINEAU, Alain (dir). Mobilités résidentielles et maintien à domicile des personnes âgées de plus de 75 ans. Rapport final de recherche, PUCA, novembre 2008, 153 p. + annexes

<sup>11</sup> Dans la suite du propos, nous simplifions parfois notre propos en ne citant que le nom du département.

Sur la totalité de la population enquêtée, on constate qu'en moyenne les personnes ayant fait leur dernier déménagement à un âge plus avancé (*i.e.* dans la classe d'âge 70-84 ans) ont occupé davantage de logements depuis 55 ans (1,8 en moyenne) que celles ayant réalisé leur dernier déménagement avant 70 ans (1,2 en moyenne). Avec toutes les précautions d'usage qui s'imposent dues à des effectifs relativement faibles, ce constat se vérifie sur les quatre territoires à des intensités diverses, l'écart étant le plus prononcé sur le canton d'Amboise et le plus réduit sur celui de La Souterraine dans la Creuse. Ces situations semblent suggérer que les personnes qui ont connu le plus grand nombre de mobilités résidentielles dans le passé (du moins entre 55 et 85 ans) témoignent à un âge avancé d'une aptitude plus forte à la mobilité.

Dans notre échantillon, les personnes ayant déménagé pour la dernière fois avant 70 ans (*i.e.* en « début de retraite ») et celles ayant déménagé pour la dernière fois entre 70 et 84 ans (*i.e.* en « milieu de retraite ») ne présentent pas de différences significatives, ni du point de vue du sexe du répondant, ni du point de vue de la conjugalité (que l'on tienne compte des situations matrimoniales détaillées, ou plus simplement des personnes qui vivent ou qui ne vivent pas en couple). En revanche, si hommes et femmes sont presque aussi nombreux dans notre échantillon à avoir effectué une mobilité résidentielle à 70 ans ou au-delà, leurs caractéristiques matrimoniales sont très différentes selon le genre. Pour la sous-population des 42 personnes ayant fait leur *unique* déménagement après 70 ans, les femmes ne vivant pas en couple sont plus de deux fois plus nombreuses que celles vivant en couple. On ne retrouve pas cette singularité si on considère les 47 personnes (31+16) ayant aussi déménagé la dernière fois en milieu de retraite mais ayant réalisé *au moins deux* déménagements depuis l'âge de 55 ans. Dans cet ensemble, la proportion de femmes ne vivant pas en couple est approximativement la même que celle y vivant. Ce résultat complète le constat qui précède : une personne ayant déménagé plusieurs fois au cours de sa vie conçoit plus facilement un énième déménagement, même à un âge avancé ; *a contrario* une personne ayant été sédentaire la majeure partie de sa vie envisage plus difficilement le déménagement après 70 ans : elle le fera après y avoir « résisté » ou bien parce

qu'un événement aura déclenché sa mise en œuvre, ce qui est plus fréquent dans le cas des femmes, étant plus exposées au veuvage.

Tableau 2.1 : Mobilité résidentielle selon le genre et la situation de couple pour les personnes ayant déménagé *une seule fois* à 70 ans ou après

	Hommes	Femmes	Ensemble
Vit en couple	19	6	25
Ne vit pas en couple	3	14	17
Total	22	20	42

$Khi^2=11,6$   $p=0,001$

Tableau 2.2 : Mobilité résidentielle selon le genre et la situation de couple pour les personnes ayant déménagé *plusieurs fois* après 55 ans (la dernière fois après 70 ans)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Vit en couple	13	13	26
Ne vit pas en couple	9	12	21
Total	22	25	47

$Khi^2=0,038$   $p=0,841$

Les différences entre les hommes et les femmes soulèvent des questions relatives à l'adaptation du logement, en lien avec l'évolution du statut matrimonial dans le parcours de vie. Pourquoi les femmes qui vivent seules (généralement après une vie de couple) envisagent plus souvent un déménagement après 70 ans que les hommes dans la même situation ? Pourquoi les femmes qui ont effectué plusieurs déménagements ont le même comportement vis-à-vis de la mobilité résidentielle que celui des hommes, quel que soit le statut matrimonial ? Les réponses ne peuvent pas se limiter à dire que les femmes âgées vivant seules ne sont plus capables d'entretenir un jardin alors que les hommes dans la même situation matrimoniale le seraient encore. L'analyse doit tenir compte des rapports de genre (Thalineau et Nowik, 2009). Ces derniers ont structuré les parcours de vie des générations étudiées, avec, dans les cas les plus fréquents, une certaine dépendance des femmes vis-à-vis de leurs maris : les femmes nées dans les années 1920 qui ont vécu en couple ont souvent eu des maris dont l'avis pesait lourdement dans les décisions familiales. Au jour où ces femmes connaissent le veuvage (exceptionnellement le divorce), elles sont alors placées dans une situation nouvelle où elles doivent réorganiser elles-mêmes le quotidien (avec l'aide éventuelle des enfants) et faire face à de nouvelles responsabilités. Parmi les décisions à prendre,

il apparaît que le choix d'un nouveau logement, dans un environnement adapté, est une donnée essentielle, avec pour finalité la sécurisation de la personne et par là-même de son entourage familial (les enfants sont aussi plus sereins à l'idée de savoir que leur mère est en sécurité). A contrario, il semble que les hommes qui connaissent l'isolement conjugal - beaucoup moins nombreux il est vrai - soient moins disposés à entreprendre un déménagement au « milieu de la retraite », quand leur mobilité résidentielle antérieure a été faible.

### **Méthodologie**

*Les échantillons sur les quatre territoires ont été constitués aléatoirement à partir des listes électorales disponibles dans les mairies. L'échantillon tient compte du poids des personnes âgées dans l'ensemble des communes sélectionnées au sein de chaque territoire. Neuf personnes au total ont été mobilisées pour la passation des questionnaires (d'une durée de passation proche de l'heure) réalisés entre les mois d'août et octobre 2007 sur les quatre terrains. Pour sélectionner des personnes âgées de 75 à 84 ans ayant déménagé au moins une fois après l'âge de 55 ans, nous avons repéré des personnes inscrites sur les listes électorales, mais qui en étaient absentes 20 ans plus tôt environ, ou y figurant mais à une autre adresse communale. Sur chaque terrain, deux échantillons ont été constitués : les personnes du premier échantillon ont reçu un courrier annonçant le projet d'enquête, la plupart du temps envoyé par les communes partenaires. Le second échantillon a permis de remédier aux erreurs de sélection et surtout aux refus de participer à l'enquête. Par exemple, pour le canton d'Amboise, 129 courriers ont été adressés au total pour aboutir à 80 contacts physiques, soit un taux d'acceptation de 63 % à l'échelle du territoire. Les courriers qui n'ont pas abouti s'expliquent par des refus (78 % des cas), des personnes injoignables (10 %), des personnes ayant déménagé (8 %), des personnes ne répondant pas aux caractéristiques attendues (4 %). Les taux d'échecs aux courriers, de l'ordre de 40 %, sont assez proches sur trois des quatre terrains, sauf à Villeneuve d'Ascq où un grand nombre de personnes se trouvaient sur liste rouge. Suite aux courriers, pour entrer physiquement en contact avec elles, il fallait par conséquent se rendre directement à leur domicile et l'accessibilité aux immeubles (type d'habitat le plus fréquent) était complexe à cause de la présence généralisée d'in-*

*terphones (ces derniers permettent plus aisément aux intéressés de décliner l'invitation à répondre au questionnaire). Dans le canton de La Souterraine, il fut par ailleurs difficile d'identifier suffisamment de personnes répondant aux critères d'âge et de mobilité, en particulier dans les petites communes (d'où un effectif de personnes enquêtées plus réduit pour ce terrain).*

*Le type de sélection des individus enquêtés nous permet de penser que les sous-populations caractérisent des profils migratoires spécifiques à chaque territoire, sans pour autant être fidèlement représentatifs de ce que seraient ces profils s'ils étaient étudiés sur la totalité des personnes ayant emménagé après 55 ans (objectif au demeurant impossible à atteindre, sauf si l'enquête était couplée avec une démarche administrative obligatoire ou une opération de recensement). Outre la petite taille de l'échantillon, il faut avoir conscience que notre méthodologie donne une « prime » à la sédentarité. Les personnes les plus mobiles ont moins de chance d'être enquêtées à un moment t sur le territoire que celles s'y étant installées dans le passé mais ayant ensuite redéménagé. Notre échantillon donne également un avantage aux survivants. Des personnes installées après 55 ans mais décédées depuis ne peuvent évidemment pas être enquêtées. Nous pouvons raisonnablement penser par ailleurs que les personnes en mauvaise santé ont plus souvent décliné l'invitation à participer à l'enquête. Il reste que ces limites sont a priori les mêmes sur chaque territoire. Dans la mesure où nous cherchons à les comparer, nous en faisons donc abstraction.*

## Qualifier les territoires et les parcours résidentiels des retraités y emménageant

Les quatre terrains à partir desquels ont été étudiées les mobilités résidentielles de retraités âgés de 75 à 84 ans sont des territoires volontairement contrastés. On a placé en annexe des indicateurs tirés du recensement de 2011 afin de les caractériser.

Les localités s'opposent d'abord du point de vue de leur caractère rural ou urbain. Les densités de population sur les quatre territoires vont de 42 habitants par km<sup>2</sup> dans le canton de La Souterraine dans la Creuse (11 400 habitants en 2011) à près de 2 300 hab./km<sup>2</sup> pour la commune

de Villeneuve d'Ascq (62 681 habitants en 2011). Entre ces deux pôles, le canton d'Amboise est un territoire mixte où des zones rurales entourent un pôle urbain (la ville d'Amboise compte 13 000 habitants, soit environ la moitié de la population du canton) ; la Communauté de Communes des Olonnes (CCO) est essentiellement urbaine (41 000 habitants en 2011 répartis sur les communes de Château-d'Olonne, Olonne-sur-Mer et Les Sables-d'Olonne), même si le type pavillonnaire est dominant (63 % de l'ensemble des logements). Le type d'habitat rencontré sur ces quatre territoires locaux est en lien avec leur urbanisation. Dans le canton creusois, on ne compte que 19 % d'appartements parmi l'offre résidentielle, alors qu'on en dénombre 54 % à Villeneuve d'Ascq. C'est aussi dans cette commune que la part des locataires y est la plus importante, et notamment celle qui habite dans le parc social : 40 % des habitants de la commune résident dans une HLM contre moins de 6 % dans la CCO. Sur ce terrain vendéen, le poids des résidences secondaires y est particulièrement conséquent (42 % des habitations), ce qui témoigne de son attractivité touristique<sup>12</sup>. C'est aussi sur cette façade océanique que les créations de logements sont les plus soutenues des quatre territoires étudiés : le tiers a été construit entre 1991 et 2008, tandis que cette valeur vaut 20 % dans le canton d'Amboise, secteur relativement dynamisé par la ville de Tours distante de 25 km et par sa propre activité économique (plusieurs zones d'activités sont présentes autour d'Amboise), et seulement 12 % à Villeneuve d'Ascq.

Le niveau des services que ces territoires peuvent proposer aux habitants et plus particulièrement aux personnes vieillissantes est corrélé avec l'urbanisation. En Creuse, pour les habitants éloignés des centres bourg, il est malaisé d'accéder à pied à des commerces ou divers services administratifs ou médicaux. Cette situation est partagée par une partie des habitants du canton d'Amboise. En effet, dans les communes rurales à la périphérie du chef-lieu éponyme, les commerces sont peu nombreux et l'usage d'une voiture peut se faire ressentir pour accéder à certains lieux (banque, supermarché, services médicaux spécialisés...). Il faut alors se rendre à Amboise, ville mieux équipée, dis-

---

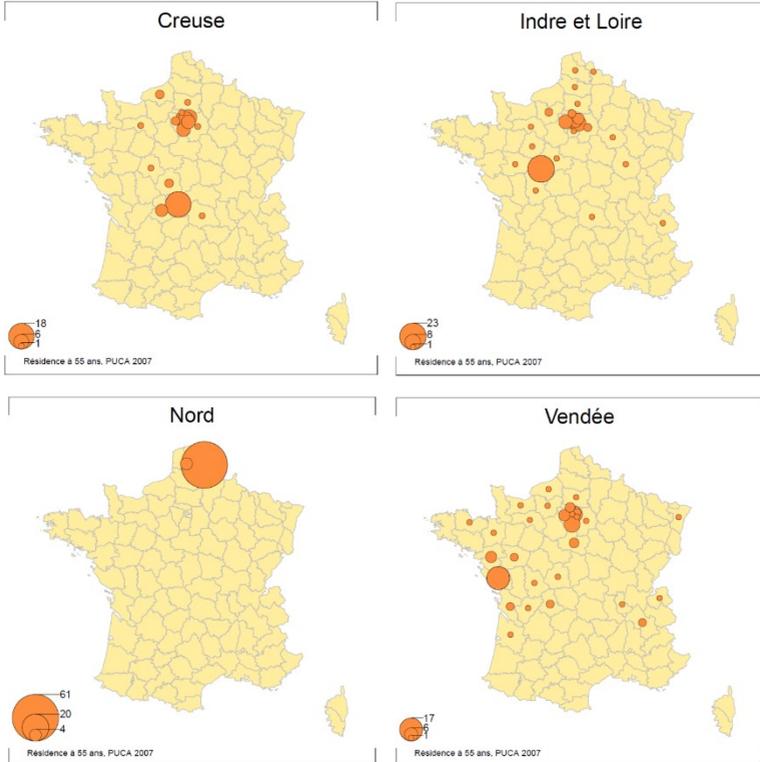
<sup>12</sup> La résidence secondaire pouvant se transformer en résidence principale au moment de la retraite.

posant notamment d'un hôpital. En revanche, dans les deux autres terrains, quasiment tous les services sont disponibles à proximité. La Communauté de Communes des Olonnes (CCO), territoire recherché pour ses aménités et ses loisirs, dispose de nombreux commerces de proximité accessibles à pied, ou facilement par bus ou en voiture. La commune de Villeneuve d'Ascq, frontalière avec la capitale régionale lilloise, propose une desserte possible par métro et les services de ce territoire sont presque tous accessibles en transports en commun.

Les habitants des quatre territoires présentent également des différences socio-économiques. C'est en Creuse que l'on rencontre la population la plus modeste (55 % de foyers non imposables ; part la plus faible des ménages ayant à leur tête une personne de référence occupant un emploi cadre). La proportion des cadres est presque quatre fois plus forte à Villeneuve d'Ascq qui présente néanmoins une population contrastée socialement puisque la population ouvrière ou employée n'y est pas plus faible que dans les trois autres territoires et le taux de chômage (au sens du recensement) y était de 16 % en 2011. Enfin, du point de vue démographique, les quatre terrains sont aussi très différents : la CCO est le territoire le plus « vieilli » puisque la part des habitants retraités frôle les 50 % (43 % de la population a plus de 60 ans). Vient ensuite le canton de La Souterraine avec 37 % de retraités puis Amboise qui en compte 32 %. Villeneuve d'Ascq est la ville démographiquement la plus jeune grâce, entre autres, à la présence de sites universitaires sur son territoire (13 % seulement de la population a plus de 60 ans). Cette situation ne signifie pas que la commune ne soit pas concernée par la problématique du vieillissement. Parmi les quatre territoires, c'est à Villeneuve d'Ascq qu'on recense la proportion de personnes âgées vivant seules la plus importante, situation typique d'un environnement très urbain.

Partant de cette présentation des quatre territoires, étudions à présent les flux migratoires repérés auprès des 286 retraités qui constituent notre corpus, âgés de 55 à 85 ans, pour considérer leur spécificité au regard de chaque territoire. A l'aide des cartes qui suivent, le premier constat est que l'origine géographique des retraités à 55 ans (analysée au niveau départemental) présente des points communs, mais aussi une spécificité propre à chaque territoire.

Cartes 1 : Répartition géographique des retraités installés sur les quatre territoires en fonction de leurs départements d'origine à 55 ans



Les points communs aux territoires sont des résultats connus à l'échelle nationale, à savoir : a) les mobilités de courte distance sont toujours les plus nombreuses, au niveau de la commune, du département ou des départements limitrophes (Baccaini, 2007), et b) la part des personnes issues de l'Ile-de-France est conséquente (Christel, 2006), ce qui résulte d'un effet de taille et du caractère jugé peu adapté de cette région par certaines personnes pour y séjourner une fois en retraite (De Biasi et Beaufils, 2010). La ville de Villeneuve d'Ascq fait cependant figure d'exception concernant ce deuxième constat puisque l'origine des retraités est strictement limité au département du Nord et (faiblement) au département limitrophe du Pas-de-Calais. Cette situation est conforme aux migrations d'entrée et de sortie telles qu'on

les connaît dans la région Nord/Pas-de-Calais, lesquelles sont largement déficitaires : beaucoup de départs et peu d'arrivées (Baccaïni, 2007).

Au titre des spécificités propres à chaque territoire, on relève pour le canton creusois un recrutement essentiellement parisien en plus du recrutement local ou de proximité. Les retraités des deux autres territoires (Vendée et Touraine) proviennent d'un plus grand nombre de départements, en particulier pour les emménagements dans la CCO. On en déduit que les flux migratoires les plus distants entre les communes de départ (à 55 ans) et les communes d'arrivée (entre 55 et 85 ans) s'observeront chez les retraités ayant choisi de rallier la Vendée<sup>13</sup>, territoire qui confirme ainsi son attractivité. Globalement les flux sont de type Nord/Sud et plus rarement Est/Ouest : les départements de la France méridionale n'exportent quasiment pas de retraités vers ces quatre territoires septentrionaux.

La comparaison entre le lieu d'habitation à 55 ans et le point d'arrivée ne décrit pas complètement les parcours résidentiels des personnes enquêtées. Elle ne fournit pas d'information sur la dynamique résidentielle des retraités qui ont été plusieurs fois mobiles entre 55 ans et la date de l'enquête (personnes âgées de 75 à 85 ans rappelons-le) et sur les mobilités antérieures à 55 ans. Dans notre enquête, nous avons demandé le département d'habitation à 15 ans et la description complète des parcours résidentiels à partir de 55 ans. Ces informations permettent de montrer le lien entre les territoires d'ancrage familiaux et, pour les mobilités après 55 ans, le rapprochement géographique progressif vers le point d'arrivée (voir cartes 2).

A 15 ans, ce sont pour les territoires tourangeau et vendéen que la part des personnes allochtones au département est la plus importante. Seulement une personne sur quatre environ résidait à cet âge dans le département étudié. Pour la majorité des individus, il n'est donc pas

---

<sup>13</sup> En effet, la CCO est le territoire où les distances parcourues entre le domicile à 55 ans et le domicile actuel sont les plus élevées. Le premier quartile est atteint à 80 km chez les femmes et à 200 km chez les hommes. Le troisième quartile se situe à plus de 400 km. *A contrario*, la commune de Villeneuve d'Ascq accueille plus de trois retraités sur quatre ayant réalisé des mobilités résidentielles dans un rayon de moins de 10 km (beaucoup de déménagements au sein de la commune ou avec les communes limitrophes dont Lille). Les deux autres cantons (Amboise et La Souterraine) se situent entre ces deux pôles extrêmes.

question de retour dans une région d'origine ; les arguments les ayant conduits à opter pour ces destinations répondent à d'autres motivations. En revanche, plus de six personnes sur dix vivaient déjà à 15 ans en Creuse ou dans le département du Nord parmi ceux qui y résidaient au moment de l'enquête. En fait, très peu d'individus de Villeneuve d'Ascq sont concernés à proprement parler par un « retour », car peu ont quitté cette région durant leur vie active (parmi ceux encore présents<sup>14</sup>). La fraction est plus importante pour les Creusois dont les parcours professionnels les ont conduits à faire carrière à l'extérieur du département, notamment en région parisienne. Leur retour dans le canton de La Souterraine s'est essentiellement effectué au moment du passage à la retraite (cf. *infra*), car ils avaient conservé un lien permanent avec leur « berceau » familial. Ces différences entre d'un côté Villeneuve d'Ascq et La Souterraine et de l'autre Amboise ou la CCO sont encore perceptibles quand on s'intéresse au logement « L-1<sup>15</sup> », pour les personnes ayant été au moins deux fois mobiles entre 55 ans et l'enquête (31 % des personnes enquêtées). En Vendée et en Touraine, de nouvelles mobilités de personnes allochtones sont alors observées, bien que la proximité se renforce (flux de moindre distance du fait d'une augmentation des mobilités résidentielles au sein du même département) et que la dispersion des origines s'atténue légèrement. Par contre, en Creuse, ces mobilités deviennent rarissimes, et, dans le Nord, elles se maintiennent dans la proximité géographique immédiate de Villeneuve d'Ascq.

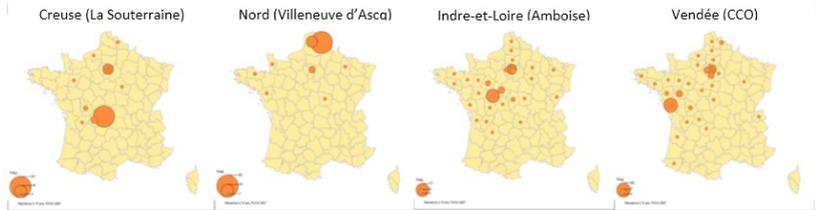
---

<sup>14</sup> Certains ont forcément quitté le Nord et n'y sont pas revenus. Dès lors, ils ne peuvent pas faire partie de notre corpus.

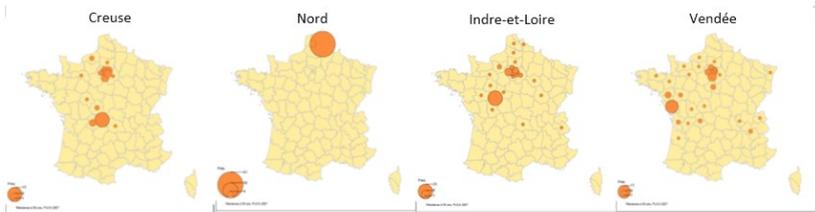
<sup>15</sup> Nous appelons « L-1 » l'avant dernier logement par rapport à celui occupé au moment de l'enquête. Les effectifs étant faibles, il convient d'être prudent concernant l'interprétation de ces mobilités.

## Cartes 2 : Origines géographiques à 15 ans, à 55 ans et dans l'avant-dernier logement

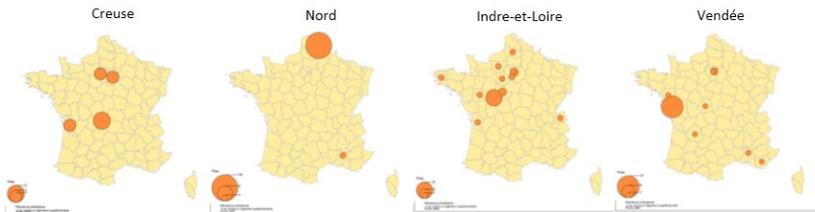
### Lieu de résidence à 15 ans



### Lieu de résidence à 55 ans



### Lieu de résidence pour le logement L-1



Il ressort de cette première analyse que les flux migratoires ne sont pas insensibles aux caractéristiques intrinsèques des territoires vers lesquels les individus se dirigent après 55 ans. L'arrivée de retraités issus de départements multiples et éloignés du point d'arrivée témoigne de l'attractivité des territoires. Ainsi le canton de La Souterraine présente une certaine attractivité, mais seulement pour de « jeunes » retraités qui reviennent vers leur territoire de socialisation, tandis que les territoires vendéen et tourangeau sont attractifs dès 55 ans, mais également plus tard dans le cycle de vie (après 70 ans), et pour une fraction de personnes n'ayant pas vécu jeunes dans ces départements. La situation de Villeneuve d'Ascq est plus subtile. Certes,

la commune est peu attractive au sens où la fraction des retraités extérieurs à la région Nord/Pas-de-Calais y emménageant est faible, mais ce constat est nuancé par le fait que les mobilités de proximité des retraités sur ce territoire peuvent être multiples. C'est un territoire sur lequel on n'hésite pas à redéménager (la part des personnes occupant un logement depuis 10 ans ou plus y est la plus faible des quatre terrains observés – cf. annexe). Il s'y enregistre donc des mobilités d'ajustement intra-départementales en lien avec le vieillissement. La composante urbaine de cette commune qui jouxte Lille et la variété de son habitat autorisent ces évolutions résidentielles (importance du parc locatif et proportion des propriétaires plus faible). A l'opposé, la ruralité du canton de la Creuse et un parc locatif plus limité découragent ces ajustements : on reste si possible dans le logement choisi au moment de l'arrivée sur ce territoire ou bien on le quitte en s'éloignant du territoire s'il ne répond plus aux éventuels problèmes liés au vieillissement individuel.

## Les mobilités résidentielles relèvent aussi de réalités différentes selon le statut matrimonial et le sexe

Ainsi, les déménagements observés sur les quatre territoires étudiés montrent une diversité de parcours résidentiels. L'âge auquel les mobilités interviennent est l'un des éléments permettant de les distinguer, mais aussi les distances parcourues entre deux logements et le nombre de déménagements. Pour en rendre compte de façon plus fine, nous avons réalisé des chronogrammes montrant, âge par âge, la distribution de l'éloignement des personnes par rapport à leur commune de résidence actuelle (cf. graphiques 1). L'axe des abscisses débute à 55 ans et se poursuit jusqu'à 84 ou 85 ans, âges maximums auxquels les individus ont pu être enquêtés selon les territoires. L'axe des ordonnées montre la répartition des personnes selon l'éloignement par rapport au lieu de l'enquête. On voit ainsi que pour tous les territoires la part des personnes vivant dans la commune actuelle augmente avec l'âge (rappelons que par construction toutes les personnes enquêtées n'habitaient pas dans ladite commune à 55 ans). Pour rendre compte

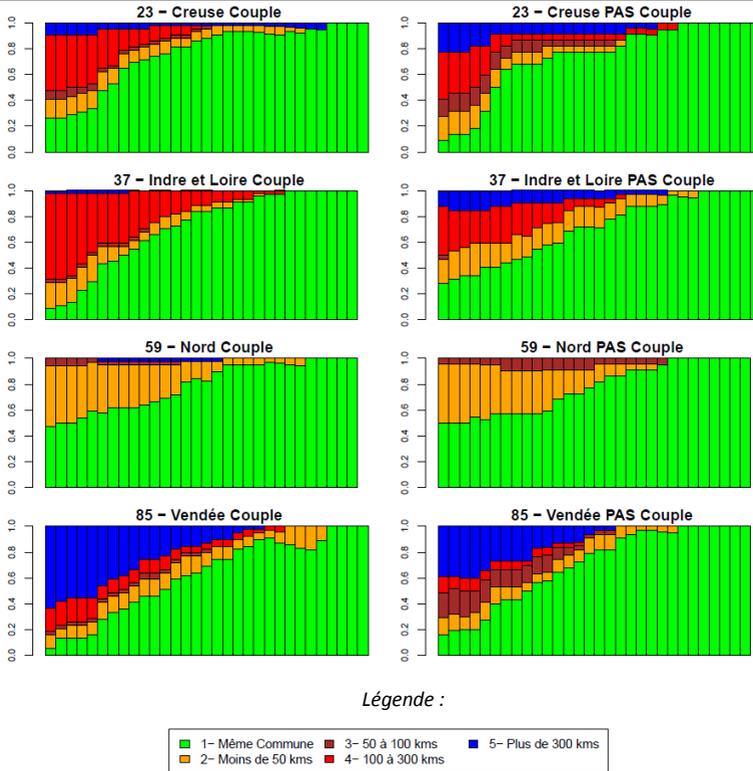
de l'éloignement géographique vis-à-vis du logement actuel<sup>16</sup>, 5 classes de distance ont été construites (distance entre la commune de résidence à un âge  $x$  et la commune au moment de l'enquête) : 1 - même commune, 2 - distance < 50 km, 3 - distance entre 50 et 100 km, 4 - distance entre 100 et 300 km, 5 - distance de plus de 300 km.

Il se confirme que les flux les plus lointains s'observent sur la CCO, jusqu'à un âge avancé. Le territoire vendéen, chargé d'un potentiel touristique, attire des personnes âgées au-delà des quelques années qui entourent le passage à la retraite. Cette situation nous invite à repenser nos conceptions de la personne « âgée », car la mobilité de longue distance est une expérience qui remet en cause les habitudes de vie et requiert des capacités d'adaptation plus importantes que pour un déménagement de faible distance qui préserve les repères affectifs et géographiques. Même après 70 ans, il est donc a priori possible de vouloir déménager et de s'adapter à un environnement très différent (démarche que n'avait pas signalée le notaire dont nous avons évoqué les propos en introduction). Cet exemple montre aussi qu'il n'est pas inconcevable d'envisager des mobilités d'ajustement au vieillissement en y associant la recherche d'un cadre de vie plaisant. On peut d'ailleurs faire l'hypothèse que ce double objectif permet de mieux se prémunir des effets de l'avancée en âge, en restant actif.

---

<sup>16</sup> La dernière commune représente la commune d'enquête. Les déménagements à l'intérieur d'une zone ne sont pas détectés, par exemple le changement entre deux logements consécutifs situés dans le rayon de 50 à 100 km.

Graphiques 1 : Distribution selon l'âge des distances observées par rapport à la commune actuelle des personnes enquêtées (distinction selon les situations de couple)



Concernant les autres territoires, les chronogrammes montrent aussi que certains flux sont relativement lointains pour les destinations finales vers le canton de La Souterraine, mais elles cessent précocement dans le cycle de vie, comme nous l'indiquions plus haut. A l'autre bout du classement, les flux migratoires vers Villeneuve d'Ascq sont de faible distance. Une présence dans la commune de résidence y est observée pour la moitié des enquêtés dès 55 ans (traduisant soit un déménagement dans la même commune, soit un enracinement dans le logement actuel), alors qu'il faut attendre dix années de plus en Vendée pour y mesurer une proportion équivalente.

Les chronogrammes montrent aussi des différences selon le fait de vivre seul ou en couple (rappelons cependant que la situation *de facto* décrite est celle observée au moment de l'enquête, ce qui appelle une prudence d'interprétation, car celle-ci a pu changer entre 55 ans et l'enquête). En Touraine et en Vendée, les personnes mariées représentent une proportion plus importante de la population étudiée qui vivait à plus de 100 km vers 55-60 ans. Elles ont donc réalisé une mobilité de longue distance (plus de 300 km) ou de moyenne distance (100 à 300 km). En Creuse, ce constat est peu prononcé. Quant au terrain nordique, il fait figure l'exception, puisque les mobilités sont toutes de faible distance. Par ailleurs, en Creuse et en Touraine, les flux migratoires les plus éloignés du point d'arrivée (plus de 300 km) s'observent pour les individus qui ne vivent pas en couple. Avec toute la prudence méthodologique qui s'impose compte tenu des réserves exprimées ci-dessus, ces différences appuient la thèse selon laquelle la situation matrimoniale (vivre ou non en couple) conditionne les mobilités. Les personnes ne vivant pas en couple ont généralement été concernées par le veuvage, plus rarement par le divorce ; enfin une petite partie d'entre elles sont restées célibataires et sans conjoint pendant une durée importante de leur vie. Ces situations font de la mobilité résidentielle un événement hautement stratégique pour les personnes vivant seules, car l'habitat peut participer d'une sécurisation recherchée ; alors que les personnes en couple peuvent compter sur le conjoint pour recevoir cette sécurité. Ces résultats seraient à confirmer par l'exploitation d'une enquête dans laquelle on disposerait de la situation familiale au moment de la mobilité, et non uniquement de la situation familiale au jour de la passation du questionnaire. Il reste qu'avec ces données, nous pouvons considérer que la mobilité résidentielle de longue distance vers certains territoires, surtout à un âge avancé, se justifie moins pour les personnes en couple.

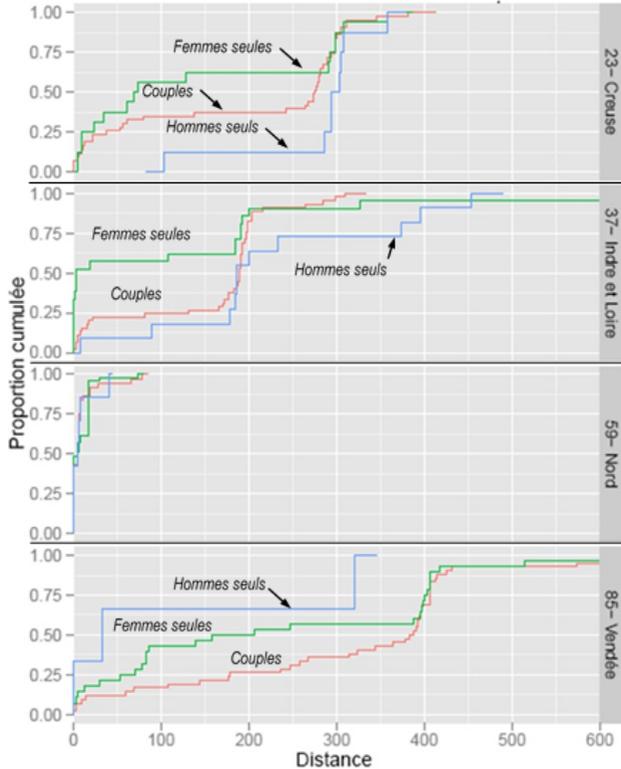
La même analyse selon le sexe des personnes mobiles permet de conforter l'hypothèse. Il s'avère en effet que les hommes et les femmes âgées *ne vivant pas en couple* décrivent aussi des profils migratoires différents (cf. graphiques 2). Les comportements opposés des hommes et des femmes sur certains territoires signifient que leur réunion fait passer à côté des réalités sociales spécifiques au genre (produisant une « moyennisation » des situations des personnes - hommes et femmes -

ne vivant pas en couple). Les graphiques 2 révèlent que pour les territoires creusois et tourangeau les flux de moindre distance émanent d'abord des femmes seules, puis des couples, et enfin des hommes. Les déménagements vers Villeneuve d'Ascq semblent répondre à la même logique, mais l'ensemble des mobilités se situant dans la proximité immédiate, les situations sont difficiles à apprécier. Signalons que ce résultat est cohérent avec les données nationales de l'Enquête logement de l'INSEE. En revanche, les Sables d'Olonne présente une autre logique. Sur ce territoire, ce sont les couples qui ont effectué les mobilités résidentielles les plus longues<sup>17</sup>. Nous supposons que le caractère balnéaire du territoire explique le fait que son attractivité soit plus forte chez les couples. Si les retraités qui s'installent sur ce territoire le font pour profiter des activités de loisir offertes par les lieux, alors ce type de projet ne laisse pas insensibles les personnes encore en couple (ce qui ne veut pas dire que les personnes seules ne s'y installent pas).

---

<sup>17</sup> Les hommes seuls ont effectué les mobilités les plus courtes, mais leur nombre absolu est faible. En conséquence, nous ne prétendons pas que nos résultats soient indiscutables. En outre, la prise en compte des positions sociales des personnes mobiles de chaque territoire permettrait d'approfondir encore l'analyse, car toutes les catégories sociales ne disposent pas des mêmes capitaux et n'ont pas les mêmes aspirations. De plus, on sait que la mortalité est plus tardive dans les catégories sociales les plus élevées. Pour ces dernières, le cycle de vie ne se pense pas de la même manière et la vie en couple peut aussi être plus tardive.

Graphiques 2 Effectifs cumulés par distance entre le domicile à 55 ans et l'enquête. Données par sexe et situation de couple pour les quatre territoires étudiés



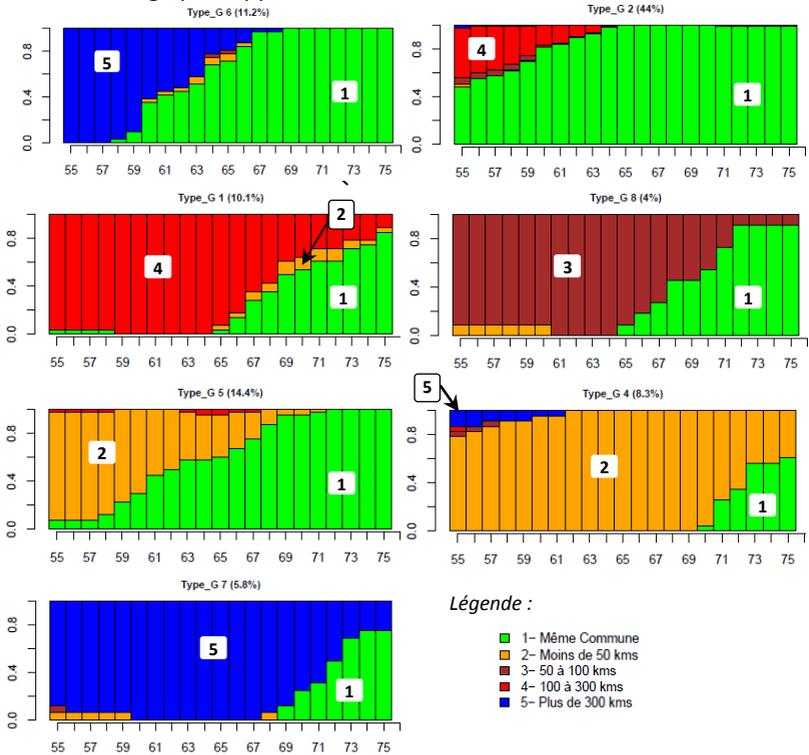
*Lecture : Dans la Communauté de Communes des Olonnes, en Vendée (dernier bandeau), environ 30 % des hommes seuls vivaient au moment de l'enquête à moins de 30 km de la commune où ils résidaient à 55 ans, alors que 25 % des couples vivaient à moins de 200 km.*

## Vers une analyse synthétique des parcours résidentiels...

Les analyses qui précèdent confirment que les mobilités résidentielles après 55 ans se déclinent différemment selon les lieux de destination, bien que certains comportements observés chez les retraités mobiles au niveau national le soient aussi à l'échelle locale. Pour en proposer

une synthèse, nous avons soumis par une analyse de type « optimal matching » (cf. encadré ci-dessous) les trajectoires résidentielles observées sur les quatre territoires afin de les résumer en « parcours-type » de mobilité. Les graphiques 3 en proposent la synthèse sous une forme visuelle. Il en ressort l'identification de sept groupes, pour lesquels on peut faire l'hypothèse que les parcours-type seraient observables sur d'autres territoires que ces quatre étudiés, avec des pondérations différentes.

Graphiques 3 Parcours-type des retraités ayant déménagé entre 55 ans et 75 ans vers les quatre territoires. Distance du lieu d'habitation à chaque âge par rapport à la commune finale de résidence



### **Méthodologie d'appariement optimal (algorithmes d'optimal matching)**

*Dans cette dernière partie, les localisations résidentielles des retraités ont été comparées à la commune de la résidence à l'enquête. Comme précédemment, nous avons calculé les distances kilométriques regroupées en 5 classes (voir les catégories utilisées pour les graphiques 1). A chaque âge, nous avons donc déterminé à quelle classe de distance se trouvait chaque individu, puisque nous connaissons sa localisation à 55 ans et l'intégralité de ces déménagements après 55 ans. A chaque âge, la localisation de l'individu par rapport à sa commune actuelle a été référencée par un caractère, symbole d'une codification représentant une classe de distance. Ces données ont ensuite été analysées en utilisant les méthodes d'appariement optimal (optimal matching) avec le package TraMineR du logiciel R.*

*La trajectoire d'un individu peut être vue comme une chaîne de caractères composée de la succession de ces états entre deux âges donnés. Compte tenu du fait que nos individus sont interviewés à des âges différents, nous avons fait le choix d'étudier leur trajectoire de 55 à 75 ans (tous les enquêtés ont au moins 75 ans). Une distance est d'abord calculée entre les trajectoires de tous les individus, distance calculée par une succession d'opérations de suppression, insertion et substitution de lettres pour passer de la trajectoire d'un individu A à un individu B. On associe un coût à chacune de ces opérations. La distance entre les trajectoires est ensuite utilisée pour regrouper les séquences en classes par une méthode de classification ascendante hiérarchique, en utilisant l'algorithme de Ward. Cette technique agrège progressivement les individus ou des groupes d'individus dans des groupes homogènes. Les séquences d'un même groupe sont proches au sens de la distance obtenue par optimal matching (Abbott et Forest, 1986 ; Gabadinho et al., 2011).*

Les deux premières configurations - première ligne : **schémas n° 6 et n° 2** - qui ressortent de cette analyse sont typiques de personnes de 55 ans et plus, ayant effectué des mobilités liées au passage à la retraite.

Concernant 11 % des parcours résidentiels, le groupe 6 est caractérisé par des localités de départ et d'arrivée fortement distantes (300 km et

plus). Compte tenu de ces éloignements, le parcours-type exprime la logique de la mobilité valorisant le lieu d'habitat comme espace de loisirs (par les activités, par la sociabilité choisie...) au moment du passage à la retraite. Il découle de ces déménagements lointains une réorganisation importante des sociabilités. Celle-ci ne pose certainement pas de difficultés, compte tenu des âges où ces évolutions se manifestent et du caractère probablement volontaire de la mobilité. Au moment où elle se produit, cette mobilité n'est pas animée de la question du maintien à domicile.

Le groupe 2 est le mieux représenté des 7 groupes puisqu'il résume la situation de 44 % des parcours résidentiels sur les territoires en question. S'il exprime aussi des mobilités observées tôt dans le cycle de vie à la retraite, la plupart traduisent probablement soit un enracinement, soit des mobilités au sein de la même commune. 80 % des individus que nous avons rencontrés avaient déjà emménagé dans la commune de destination finale à 60 ans. Pour ces retraités qui déménagent dans la même commune, il n'y a pas de modification importante du mode de vie. Cependant, on identifie aussi dans ce groupe des personnes qui ne vivaient pas à proximité immédiate de ce territoire à 55 ans. Elles sont environ 50 % dans cette situation à cet âge, puis très rapidement cette proportion chute. En effet, à 60 ans, seuls 20 % n'ont pas encore effectué la migration dans leur commune de résidence actuelle. Ces retraités sont majoritairement issus d'une localité qui se situait entre 100 et 300 km de la commune d'arrivée, ce qui peut être la distance parcourue par les retraités entre l'Île-de-France et la Touraine, et une partie de ceux venus s'installer en Creuse.

Nous pouvons illustrer les parcours résidentiels à origine lointaine, caractéristiques des groupes 2 et 6, au travers de l'exemple de Roland (ancien artisan) et de Suzie qui habitent dans le canton de La Souterraine depuis 15 ans. Agés respectivement de 75 et 73 ans, ils habitent une vaste propriété qu'ils ont construite en 1975, et qui a d'abord été leur résidence secondaire. Suzie est née à La Souterraine. Ses parents étaient agriculteurs aux alentours. Roland est né à Paris, mais ses parents étaient d'origine creusoise. Ils possédaient une maison dans une commune voisine. Le couple s'est rencontré jeune lors d'un séjour de Roland en Creuse. Ils ont ensuite fait leur vie à Paris, y ont eu deux filles, mais ont toujours gardé un lien étroit avec la Creuse où y vit

toute leur famille. Ce sont d'ailleurs les parents de Suzie qui ont donné un terrain au couple pour qu'ils puissent construire leur maison. Le retour en Creuse pour la retraite était donc une évidence programmée de longue date, et ce projet était aussi dans les esprits des membres de la famille depuis longtemps. La mobilité résidentielle s'est étalée sur une période de deux années, sans difficulté, à coup de mini-déménagements successifs entre l'Ile-de-France et la Creuse. Aujourd'hui, l'emplacement de la maison nécessite le recours fréquent à la voiture, mais chaque conjoint possédant sa voiture conserve une grande autonomie. Ils se rendent à Limoges ou Guéret quand cela est nécessaire. Toutefois, les voyages vers la région parisienne où demeurent leurs filles et petits enfants sont maintenant rares, Roland confiant que le déplacement devient fatigant. Leur maison qui a déjà plus de 30 ans possède la plupart des pièces à vivre au rez-de-chaussée. Elle leur paraît adaptée à leur âge. Le seul bémol signalé est la superficie de la maison et celle du jardin (2 ha) qui demandent beaucoup d'entretien. Le couple n'envisage pas du tout quitter leur maison. Ils sont tous deux très attachés à leur région. Il n'est pas question de partir, même si Suzie déclare « on ne sait pas ce que l'avenir nous réserve... ». Puis elle ajoute : « Tout de même, on pourrait envisager se rapprocher des enfants, acheter un petit studio, mais rien n'a été prévu jusqu'à présent ».

Les deux groupes suivants - deuxième ligne : **groupes n° 1 et n° 8** - caractérisent des parcours de mobilité (14 % du total en les regroupant) où les retraités sont arrivés plus âgés dans leur commune d'habitation actuelle, à partir de 65 ans (50 % à partir de 70 ans). Ces retraités proviennent de territoires relativement distants, entre 50 et 100 km, et entre 100 et 300 km<sup>18</sup>. Il s'agit de mobilités moins « choisies » que celles des deux premiers groupes, dans la mesure où elles sont relativement tardives et lointaines. Elles interviennent en réaction à des événements liés au vieillissement. La distance entre les lieux d'habitation étant conséquente, le déménagement entraîne une redéfinition du mode de vie. Il peut permettre de choisir un logement plus confortable ou de se rapprocher des services. Compte tenu des distances parcourues, le lieu d'implantation n'est *a priori* pas choisi aléatoirement. Les membres de la famille, par leurs conseils ou leur localisation peuvent

---

<sup>18</sup> Un autre découpage des distances entre communes de départ et d'arrivée aurait pu les réunir dans la même catégorie.

aussi influencer la décision et la destination. Ce type de parcours peut relever d'un ajustement préventif, à l'image de la mobilité de Mireille, 74 ans, et de son mari Michel, 84 ans. Anciens commerçants en région parisienne, ils sont arrivés à Amboise il y a presque dix années après avoir effectué un premier déménagement en Normandie lors du passage à la retraite, dans une maison qu'ils avaient fait construire et qui avait d'abord été leur résidence secondaire. Malgré l'attachement qu'ils portaient à la maison normande, ils se sont résolus à la vendre pour en racheter une autre en Touraine, car elle était trop isolée des commerces (il fallait prendre la voiture même pour acheter du pain) et Mireille n'était plus rassurée dans cette grande maison. Dans la perspective du vieillissement, il fallait donc retrouver un habitat mieux situé et un logement plus facile à entretenir. Dans leur cas, personne n'a prescrit le nouveau lieu d'habitation. C'est Mireille qui tenait surtout à cette mobilité. Le couple connaissait la Touraine pour y avoir fait dans le passé du tourisme et il ne voulait pas trop s'éloigner de Paris où vivent leurs enfants. A présent, le nouveau lieu de vie satisfait globalement Michel et Mireille, bien qu'ils n'aient pas retrouvé d'amis à Amboise, seulement quelques relations avec les voisins. La vie sociale était beaucoup plus intense dans l'habitat précédent. Ils ont également cessé les activités sportives qu'ils pratiquaient avant, en Normandie. Aujourd'hui, c'est la pratique d'internet qui permet de maintenir une relation assidue avec la famille, plutôt que les déplacements. Depuis quelques mois, Michel est malade ; Mireille, sa cadette de dix années, sait qu'elle connaîtra certainement le veuvage. Quoi qu'il en soit, l'un comme l'autre refuse d'envisager un jour un déménagement dans une maison de retraite médicalisée (EHPAD). En cas d'invalidité, toute la vie quotidienne peut se dérouler au rez-de-chaussée de la maison. Pour le moment, le réseau d'aide et de soutien reste réduit (une femme de ménage et un jardinier) : le couple se considère autonome et solidaire, mais Mireille a souscrit une assurance dépendance.

**Les groupes n° 4 et n° 5** (troisième ligne des graphiques 3) sont des catégories où les profils migratoires sont fortement marqués par la proximité, puisque presque toutes les personnes habitaient préalablement à moins de 50 km, donc dans une commune du même canton ou du même département (ou exceptionnellement d'un département limitrophe). Il s'agit de mobilités qui n'interviennent pas immédiatement

lors du passage à la retraite : quelques années après pour le groupe 5, et au moins dix ans plus tard pour le groupe 4. Après la mobilité, on observe soit un ancrage définitif sur la commune considérée, soit un déménagement au sein de cette même commune. Ici, la décision résulte donc aussi d'un souci d'ajustement au vieillissement, mais les retraités des deux groupes ne semblent pas avoir agi de la même manière. Ceux du groupe 5 ont déménagé avec le souci d'anticiper un éventuel problème, tandis que ceux du groupe 4 l'ont certainement fait par contrainte, prolongeant dans une forme accentuée l'analyse faite pour les groupes n° 1 et 8. Toutefois, à l'inverse des deux catégories précédentes, les habitudes des personnes concernées sont moins affectées par la mobilité résidentielle puisqu'elle s'effectue dans la proximité géographique. Il faut préciser que dans la catégorie 4, certains déménagements non reportés ici s'opèrent après 75 ans, renforçant l'idée d'une mobilité tardive et contrainte, en lien possible avec le processus de déprise.

Jeannine est une bonne illustration de ce type de mobilité de proximité. Agée au moment de l'enquête de 78 ans, c'est une ancienne ouvrière Lilloise qui habite à Villeneuve d'Ascq. Elle a revendu sa maison dans laquelle elle vivait avec son second mari depuis 1966 pour un appartement en location dans la même commune. La décision de quitter la maison qui comprenait toutes les pièces à vivre à l'étage a été prise suite à la maladie de son conjoint, car il lui était de plus en plus difficile de monter les marches. Le couple a donc décidé, à regret, de vendre cette maison il y a douze ans et d'emménager dans un appartement situé au rez-de-chaussée d'une tour de dix étages. Jeannine confie que ses relations à la mairie l'ont aidée à obtenir le logement dans le parc social. Il est plus petit que sa précédente maison, mais son avantage est d'être situé à côté de toutes les commodités. Finalement, son mari est décédé quelques mois après le déménagement. Elle-même a reçu depuis une prothèse au genou et sait qu'elle n'aurait pas pu continuer à vivre dans sa précédente maison. Bien entourée par ses enfants qui viennent réaliser chez elle des travaux quand cela est nécessaire, elle aimerait pouvoir continuer à vivre dans cet appartement, mais elle se sent fatiguée et a du mal à se remettre de son opération (elle n'arrive plus à se servir de sa baignoire et est donc obligée de faire sa toilette au lavabo). Dans l'hypothèse où sa santé se dégraderait encore, elle

s'interroge sur la possibilité de continuer à vivre chez elle. Sa réflexion est ambivalente. Elle ne voudrait pas déranger ses enfants, mais espère que l'un d'entre eux lui proposera de la prendre chez lui. Elle précise que c'est ainsi qu'elle avait fait avec son père et son beau-père.

La situation d'Odile (75 ans, ancienne mère au foyer) et Bernard (80 ans, ancien ouvrier puis artisan) est une seconde illustration de mobilité de proximité causée par le vieillissement. Le couple réside depuis cinq années dans l'une des communes de la Communauté de Communes des Olonnes (CCO). Au cours de l'entretien, Odile indique immédiatement que le déménagement a été décidé car « *on était fatigué, aussi bien l'un que l'autre et puis... on a voulu aller en ville, pour se rapprocher des hôpitaux des radiologues, des médecins, de tout ce qu'on veut* ». Leurs deux filles, qui habitent à 40 km et 450 km, ne sont pas intervenues dans cette décision. Avec regrets, le couple s'est donc séparé de leur précédente maison à étages. Elle n'était située qu'à 26 km de la CCO. Le couple y avait emménagé au moment du départ à la retraite de Bernard (à 59 ans, grâce à un dispositif lui ayant permis de cesser l'activité de façon anticipée), alors qu'il résidait en Ile-de-France. Dans le précédent lieu, Bernard et Odile avaient davantage d'amis, mais la commune était peu dotée en services médicaux. Odile précise que la nouvelle maison a donc été choisie en tenant compte de la santé du couple : de plain-pied, avec un terrain plus petit, mais avec le même nombre de chambres pour pouvoir continuer à accueillir la famille dans de bonnes conditions. En arrivant, la baignoire a été remplacée par une douche. Aujourd'hui, les activités sociales d'Odile et Bernard sont très limitées. Odile dit qu'elle est « *très malade* » et Bernard a fait plusieurs infarctus (dont un avant le déménagement). Odile va encore faire les courses seule. S'il fait beau, le couple fait une promenade (« *Mais à un moment donné, ça devient la rengaine* »), mais il regarde surtout davantage la télévision. Bernard indique qu'il faisait beaucoup de bricolage avant, qu'il ne serait « *jamais resté plus d'une heure devant la télé, mais maintenant il faut bien s'occuper (...)* Et puis, il y a des jours, pfff... ce qu'il y a, c'est que je m'emmerde ici ». Finalement, la sécurisation apportée par le nouveau lieu de vie est incontestable (proximité de l'hôpital voulue, accessibilité à pied), mais elle n'apporte qu'une satisfaction partielle. Le lieu de vie en tant que tel n'est pas spécialement la cause de cette situation. C'est surtout la déprise du

couple et le repli sur la sphère privée (la fille ; une sœur à moins de 10 km) provoqués par les problèmes de santé qui font que l'insatisfaction progresse. Odile et Bernard ne savent pas de quoi sera fait le futur. Ils n'envisagent pas pour le moment un nouveau déménagement, mais font comprendre que cette décision sera certainement à l'ordre du jour au décès du premier conjoint. Odile n'exclut pas de rejoindre alors un établissement pour personnes âgées.

Le dernier profil migratoire - **groupe n° 7** - relate la même contrainte à l'égard de la mobilité que le groupe 4, puisque les déménagements y sont également tardifs : 50 % ne sont pas encore installés à 72 ans. Les déménagements sont par ailleurs caractérisés par de grandes distances entre les localités de départ et d'arrivée. Alors que le plus grand nombre des retraités aspire à rester au même endroit quand l'âge augmente, les personnes de cette catégorie prennent une décision pour laquelle il est peu probable que seules les qualités du territoire aient été déterminantes. Elles se rapprochent généralement d'un membre de la famille afin d'augmenter leur sentiment de vivre en sécurité, mais leur décision n'est pas sans risque : comme elle intervient tardivement, elle peut réduire leur sociabilité et être finalement néfaste à leur bien-être si les personnes ne sont pas familières des espaces sur lesquels elles emménagent. C'est la situation vécue par Margaret et Didier qui ont emménagé dans le canton d'Amboise en 1994, alors âgés de 68 et 74 ans. Le couple est venu s'installer en Touraine pour se rapprocher de leur fille unique qui était en train de divorcer. Le déménagement n'était donc pas dans ce cas en lien avec le vieillissement de Margaret ou Didier, mais avec les difficultés rencontrées par leur fille. Il était alors apparu prioritaire - surtout pour Margaret qui avait dû insister pour cela auprès de son mari - de s'installer en Touraine pour soutenir psychologiquement leur fille et aider à l'éducation de leur petit-fils. Le couple vivait auparavant à Saint-Dizier où Madame avait un commerce et Monsieur était directeur d'un organisme. Il possédait une propriété que Margaret regrette beaucoup. Elle a aujourd'hui le sentiment d'avoir beaucoup perdu : sa maison de Saint-Dizier qui était bien située en centre-ville ; son mari, récemment décédé, qui lui apportait une présence rassurante et valorisante ; et de nombreuses activités qu'elle ne pratique plus. Margaret est valide physiquement, mais elle a des problèmes de vue qui l'empêchent de conduire la nuit et de sortir pour

assister à divers spectacles par exemple. Vivant dans un petit village, elle rencontre des difficultés pour sortir le soir et se rendre à Amboise même si cette ville n'est qu'à quelques kilomètres. Elle a peu d'amis, semble plutôt esseulée, évoque un emploi du temps assez vide où le dimanche est le pire des jours de la semaine. Les visites de sa fille constituent l'essentiel de ses distractions. Les relations avec son petit-fils deviennent rarissimes car il a fondé une famille et travaille maintenant à l'étranger. Malgré la nostalgie de sa propriété de Saint-Dizier, Margaret se plaît dans sa maison et souhaite y rester le plus longtemps possible. Mais toutes les chambres sont à l'étage, la maison est en milieu semi-rural et elle est consciente qu'elle ne pourra peut-être pas y séjourner définitivement. Elle se rend compte qu'elle devra, tôt ou tard, se rapprocher de la ville, mais préfère repousser l'échéance de cette « mobilité de dépendance » (Thomsin, 2001). Elle n'exclut pas la perspective d'aller dans un établissement pour personnes âgées, car, en cas de problème, elle ne pourrait pas bénéficier au domicile d'un réseau d'aide suffisant. Sa fille et son nouveau gendre pourraient lui apporter une assistance, mais seulement ponctuelle. Au final, plusieurs facteurs, dont sa mobilité résidentielle, ont contribué à réduire la vie sociale de Margaret et ses activités. A présent, la vieillesse et la maladie accentuent le sentiment de vide social.

## Conclusion

Dans cet article, nous avons analysé les trajectoires résidentielles de retraités depuis l'âge de 55 ans, ayant effectué leur dernière mobilité sur l'un des quatre territoires étudiés : la Communauté de Communes des Olonnes (CCO), le canton d'Amboise, celui de La Souterraine, et la commune de Villeneuve d'Ascq. Globalement, les résultats que nous observons au niveau local sur une « petite » enquête sont cohérents avec ceux connus à l'échelle nationale.

En caractérisant les déménagements des retraités par la distance kilométrique entre le logement de la commune de départ et celui situé dans la commune d'arrivée, nous voyons cependant que les trajectoires résidentielles ne sont pas identiques sur les quatre territoires, et pas seulement du fait de la position géographique de ces localités

en France. Les retraités qui s'y installent ne le font pas au même moment du cycle de vie, et pas systématiquement pour les mêmes raisons<sup>19</sup>. On a vu par exemple surtout de jeunes retraités s'installer dans le canton de La Souterraine pour une unique « mobilité de retraite ». Les trois autres territoires accueillent aussi ce type de mobilité mais d'autres formes y sont repérées, qui peuvent ou non intégrer la problématique du vieillissement individuel. Au final, sur la base des flux analysés, différents parcours-type de mobilité résidentielle sont repérables durant la retraite. Leur fréquence d'observation est inégale (le groupe 2 est de loin le plus représenté), variant en fonction des territoires.

Cependant, les quelques exemples tirés d'entretiens réalisés auprès des retraités de l'enquête montrent qu'il est simpliste de s'en tenir à une distinction catégorique entre des mobilités *choisies* qui seraient plutôt des mobilités de longues distances associées au passage à la retraite et des mobilités *contraintes* qui seraient des mobilités d'ajustement de courtes distances. Il n'existe pas de règle absolue : on peut observer des mobilités contraintes avant 75 ans et des mobilités choisies après cet âge. Cependant, quand l'âge augmente, il est indéniable que les retraités conçoivent différemment l'intérêt d'une mobilité, mais selon l'état matrimonial, le sexe, les revenus, la santé, le statut du logement occupé, la place de la famille dans les décisions individuelles, il se dessine des logiques attachées à la mobilité qui dépassent la simple question du changement de logement. Déménager est une action sociale : les décisions sont prises par des individus qui apprécient les formes du soutien qu'ils veulent ou peuvent mobiliser, et qui les conduiront à se rapprocher des services ou/et des proches. C'est en fonction de la pertinence de ces choix que le nouvel habitat issu de la mobilité, s'avèrera ou non un lieu permettant de vieillir chez soi, de maintenir des activités et des relations sociales.

---

<sup>19</sup> Notre propos n'a pas cherché ici à analyser les motifs de la mobilité résidentielle énoncés par les retraités (information que nous possédons par ailleurs dans notre enquête). Nous avons déjà rendu compte de cette analyse par les motifs (Nowik et Thalineau, 2010 ; Nowik, 2014). Nous voulions ici montrer que l'analyse des trajectoires résidentielles à partir de 55 ans (en tenant compte notamment des distances parcourues à l'occasion des déménagements) permet une analyse complémentaire qui révèle la spécificité des flux par rapport aux territoires étudiés.

Au plan quantitatif, approfondir ce travail nécessiterait d'avoir recours à des analyses complémentaires permettant d'appréhender l'effet de variables contextuelles au niveau communal. Ainsi des analyses multi-niveaux pourraient permettre de dissocier les effets individuels (caractéristiques socio-démographiques des individus et rôle de leur entourage familial ou amical) des effets contextuels (offre de services disponible dans la commune notamment) dans le choix de l'implantation ou du maintien de personnes âgées sur un territoire. L'analyse des relations entre le vieillissement, les territoires et l'habitat mérite d'être poursuivie par d'autres travaux, en intégrant toutes les formes d'habitat pour les personnes âgées (dont les habitats intermédiaires). La perspective d'une longévité toujours plus longue et la volonté de réserver les maisons de retraite médicalisées aux personnes les plus dépendantes justifient largement cette ambition.

## Bibliographie

ABBOTT A., FORREST J., 1986, "Optimal Matching Methods for Historical Sequences", *Journal of Interdisciplinary History*, 26, p. 471-494

BACCAÏNI Brigitte, 2007, « Les flux migratoires interrégionaux en France depuis cinquante ans », *Population*, vol. 62, n° 1, p. 142-160.

BONVALET Catherine, 1987, « Les Parisiens dans leur maturité : origine, parcours, intégration », *Population*, vol. 42, n° 2, p. 225-247.

BONVALET Catherine et FRIBOURG Anne-Marie, 1990, Stratégies résidentielles. Paris, INED-Plan Construction et Architecture-MELTM, Coll. Congrès et Colloques, n° 2, 459 p.

BONVALET Catherine, OGG Jim, DROSSO Ferial, BENGUIGUI Francine et HUYNH Phuong Mai (dir.), 2007, *Vieillesse de la population et logement : les stratégies résidentielles et patrimoniales*. Paris. La Documentation française, 509 p.

CARADEC Vincent, Les comportements résidentiels des retraités. Quelques enseignements du programme de recherche Vieillesse de la population et habitat, *Espace, Populations, Sociétés*, 2010-1, p. 29-40

CHRISTEL Virginie, « Trajectoire résidentielle des personnes âgées ». *Données sociales*, Edition 2006, INSEE, p. 525-529.

DE BIASI Kévin et BEAUFILS Sandrine, 2010, « L'Île-de-France, de plus en plus une étape dans les parcours résidentiels », *Note Rapide*, n° 508, IAU îdF.

DRIANT Jean-Claude, 2008, La place des personnes âgées dans le marché du logement. Etat des lieux et perspectives. In *Habitat social et vieillissement : représentations, formes et liens*. Paris, La documentation française, 2008, p. 19-33.

GABADINHO A., RITSCHARD G., MÜLLER N. S. and STUDER M., 2011, "Analyzing and Visualizing State Sequences in R with TraMineR", *Journal of Statistical Software*, 40(4), p. 1-37.

LALIVE D'EPINAY Christian et SPINI Dario (dir.), 2008. *Les années fragiles : La vie au-delà de quatre-vingts ans*. Québec : Presses de l'université Laval, 347 p.

NOWIK Laurent et THALINEAU Alain, 2010, « La mobilité résidentielle au milieu de la retraite : un cadre spatial structurant lié à des configurations sociales ». *Espace, Populations, Sociétés*, n°1, p. 41-51.

NOWIK Laurent, 2014, « La mobilité résidentielle des retraités » In Hummel C., Mallon I., Caradec V., *Vieillesse et vieillissements. Regards sociologiques*, Presses Universitaires de Rennes, Coll. Le Sens social, p. 257-270.

NOWIK Laurent et THALINEAU Alain (dir.), *Vieillir chez soi - Les nouvelles formes du maintien à domicile*, Presses Universitaires de Rennes, Coll. Le sens social, 2014, 240 p.

PUCA (Plan Urbanisme Construction, Architecture), 2010, *Changer de résidence ? Changer de pays ? Les comportements résidentiels des retraités*. Programme de recherche « Vieillissement de la population et habitat », 136 p.

RENAUT Sylvie, 2014, « Cadre de vie et logement où vieillir », in Nowik L. et Thalineau A. (dir.), *Vieillir chez soi - Les nouvelles formes du maintien à domicile*, Presses Universitaires de Rennes, 222 p.

THALINEAU Alain et NOWIK Laurent, 2009, « Être en « milieu de retraite » et choisir de vivre ailleurs ». *Lien social et Politiques*, n° 62 : Vieillir pose-t-il vraiment problème ?, p. 99-110.

THOMSIN Laurence, 2001, « Les mobilités de la retraite ». In : Legrand M. (Dir.), *La retraite : une révolution silencieuse*, Paris, Erès, p. 223-242.

## ANNEXE

Quelques caractéristiques permettant de qualifier les quatre territoires de la recherche

Indicateurs	La Souter-raine (Creuse)	Villeneuve d'Ascq (Nord)	Amboise (Indre-et-Loire)	C.C. des Olonnes (Vendée)
Nbre d'habitants	11433	62681	25829	41478
Densité (hab/Km <sup>2</sup> )	42	2283	118	484
Nbre de ménages	5202	24622	10972	21023
Part des 60 ans et plus (%)	32,2	13,4	26,4	42,8
Part des 75 ans et plus (%)	1702	2708	2899	7101
Part des 65-79 ans vivant seul (%)	29	30	23	26
Part des 80 ans et + vivant seul (%)	46	51	47	52
Ancienneté dans le même logement de 10 ans ou plus (%)	57,2	44,9	49,9	48,9
Part des ménages ayant une personne de référence retraitée (%)	43,6	21,3	38,5	54,2
Part des ménages dont la PCS de la personne de réf. est "Cadre" ou "Prof. Intellectuelle Sup" (%)	4,5	17,0	7,0	6,3
Part des ménages dont la PCS de la personne de réf. est "ouvrier" ou "employé" (%)	26,6	29,6	30,7	20,0
Part des ménages dont la PCS de la personne de réf. est "agriculteur exploitant" (%)	3,4	0,1	0,8	0,4
Taux de chômage des 15-64 ans (au sens du recensement) (%)	12,0	16,6	12,8	13,4
Foyers fiscaux non imposables (%)	55,2	44,5	40,8	42,2
Nbre de résidences secondaires et logements occasionnels	769	42	617	15497
Part des résidences secondaires et logements occasionnels (%)	11,5	0,2	4,9	41,5
Part des appartements (%)	18,7	54,2	22,5	36,6
Part des résidences principales construites entre 1991 et 2008 (%)	14,8	11,7	19,9	32,9
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale (%)	68,5	41,7	64,5	69,6
Part des ménages locataires de leur résidence principale (%)	29,4	56,6	33,4	28,5
<i>dont part des locataires d'un logement HLM</i>	<i>11,5</i>	<i>40,3</i>	<i>16,7</i>	<i>5,5</i>

Source : INSEE - Recensement de la population (2011)

Laurent Nowik et Arnaud Bringé

**Déménager après 55 ans : mobilité de retraite et mobilité d'ajustement : Le cas de quatre territoires locaux**

*Les pays occidentaux expérimentent un processus de vieillissement démographique dont nous connaissons déjà l'ampleur pour les prochaines décennies, mais pas encore toutes les conséquences. En France métropolitaine, selon les projections de population de l'INSEE, la population âgée de 75 ans et plus doublera d'ici 2060. La longévité en hausse fera augmenter le nombre absolu des personnes « fragilisées » et « dépendantes » qui auront besoin d'un accompagnement humain pour effectuer certaines tâches de la vie quotidienne, mais aussi d'un habitat adapté à leurs capacités fonctionnelles pour rester vivre chez elles. Partant de ce constat, cet article traite de la mobilité résidentielle après 55 ans. En observant les déménagements que les retraités réalisent, nous repérons différentes stratégies résidentielles en lien avec la position dans le cycle de vie et certaines variables sociales. Parallèlement, en analysant les flux migratoires de personnes âgées de 55 à 85 ans à destination de quatre territoires contrastés, nous montrons l'intérêt d'une analyse localisée pour considérer la mobilité résidentielle à la retraite et réfléchir à la relation entre habitat, territoire et vieillissement individuel.*